

Mignaloux, le **4 janvier 2012**

Réf. SDR/CG/SB/

Objet : soutien aux éleveurs bovin viande

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif « crise bovine » mis en place par la FNSEA86, JA86, et la Chambre d'Agriculture, et regroupant la plupart des organisations professionnelles agricoles de la Vienne, vous avez été informé que la Mutualité Sociale Agricole dispose actuellement d'une enveloppe financière conséquente pour des allègements de charges sociales.

Nous vous précisons néanmoins que le dispositif « crise bovine », repose sur votre volontariat à entrer dans une nouvelle dynamique départementale qui associe tous les éleveurs, et notamment les plus performants.

Le projet est ambitieux, être acteur d'un processus d'amélioration continue en mutualisant les réussites, et se prémunir au mieux des crises à venir.

Nous vous proposons pour cela de vous associer à des journées techniques, à des groupes de développement, à des formations spécialement conçues pour vous et pour ceux qui le souhaitent, un conseil individuel technique ou conseil d'entreprise totalement pris en charge.

Nous ne manquerons pas de reprendre contact avec vous selon vos choix.

Dans l'immédiat, pour pouvoir bénéficier d'allègement de charges sociales, nous vous transmettons un formulaire à nous retourner (complété et signé avec la copie de votre dernier avis d'imposition) **avant le 31 janvier prochain** à l'adresse suivante :

**Chambre d'Agriculture de la Vienne
« Cellule de Crise Bovin Viande »
Agropole – 2133 Route de Chauvigny
86 550 Mignaloux Beauvoir**

Ces renseignements permettront d'établir des critères de répartition de l'enveloppe lorsque l'ensemble des demandeurs seront connus; pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le guichet unique au 05.49.44.74.59.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Guichet Unique
« Cellule de Crise Bovin Viande »